

Annexe 10

A envoyer sous enveloppe fermée au médecin-conseil

ECHELLE D'EVALUATION JUSTIFIANT LA DEMANDE D'INTERVENTION DANS UNE INSTITUTION DE SOINS

Identification du bénéficiaire

Numéro INAMI de l'Institution :

NOM – Prénom :

Numéro national :

A. Echelle (ne compléter que la colonne « nouveau score » en cas de première évaluation)

CRITERES	Ancien score	Nouveau score	1	2	3	4
SE LAVER			est capable de se laver complètement sans aucune aide	A besoin d'une aide partielle pour se laver au-dessus de la ceinture	A besoin d'une aide partielle pour se laver tant au-dessus qu'en dessous de la ceinture	Doit être entièrement aidé pour se laver tant au-dessus qu'en dessous de la ceinture
S'HABILLER			Est capable de s'habiller et de se déshabiller complètement sans aucune aide	A besoin d'une aide partielle pour s'habiller au-dessus ou en dessous de la ceinture (sans tenir compte des lacets)	A besoin d'une aide partielle pour s'habiller tant au-dessus qu'en dessous de la ceinture	Doit être entièrement aidé pour s'habiller tant au-dessus qu'en dessous de la ceinture
TRANSFERT ET DEPLACEMENTS			Est autonome pour le transfert et se déplace de façon entièrement indépendante, sans auxiliaire(s) mécanique(s) ni aide de tiers	Est autonome pour le transfert et ses déplacements moyennant l'utilisation d'auxiliaire(s) mécanique(s) (béquille(s), chaise roulante, ...)	A absolument besoin de l'aide de tiers pour au moins un des transferts et/ou déplacements	Est grabataire ou en chaise roulante et dépend entièrement des autres pour se déplacer
ALLER A LA TOILETTE			Est capable d'aller seul à la toilette, de s'habiller et de s'essuyer	A besoin d'aide pour un des trois items : se déplacer ou s'habiller ou s'essuyer	A besoin d'aide pour deux des trois items : se déplacer et/ou s'habiller et/ou s'essuyer	Doit être entièrement aidé pour les trois items : se déplacer et s'habiller et s'essuyer
CONTINENCE			Est continent pour les urines et les selles	Est accidentellement incontinent pour les urines ou les selles (sonde vésicale ou anus artificiel compris)	Est incontinent pour les urines (y compris exercices de miction) ou les selles	Est incontinent pour les urines et les selles
MANGER			Est capable de manger ou de boire seul	A besoin d'une aide préalable pour manger ou boire	A besoin d'une aide partielle pendant qu'il mange ou boit	Le patient est totalement dépendant pour manger et boire
CRITERE			1	2	3	4
TEMPS (2)			Pas de problème	De temps en temps, rarement des problèmes	Des problèmes presque chaque jour	Totalement désorienté ou impossible à évaluer
ESPACE (2)			Pas de problème	De temps en temps, rarement des problèmes	Des problèmes presque chaque jour	Totalement désorienté ou impossible à évaluer

OU : le patient a été diagnostiqué comme souffrant de démence à la suite d'un bilan diagnostique spécialisé en date du

Sur base de l'échelle d'évaluation reprise ci-dessus : - la catégorie O catégorie A catégorie B catégorie C catégorie C dément
Catégorie D est demandée ¹
- un accueil en centre de soins de jour est demandé

B. Raisons qui justifient le changement de catégorie (uniquement en cas d'aggravation) :

C. Le médecin (obligatoire si la catégorie D ou si aggravation de la dépendance moins de 6 mois après le changement d'échelle lors du dernier contrôle) ou le praticien de l'art infirmier

Nom et numéro INAMI ou cachet du médecin (1)	Date :	Signature
Nom de l'infirmier(ère) responsable (1)		

(1) Biffer la mention inutile

(2) Ne pas compléter si le patient a été diagnostiqué comme souffrant de démence à la suite d'un bilan diagnostique spécialisé.

Annexe 10 (suite)

*Catégories de dépendance***MAISON DE REPOS POUR PERSONNES AGEES – MAISON DE REPOS ET DE SOINS**

Sur base de l'échelle d'évaluation reprise au recto, les catégories de dépendance sont déterminées comme suit (le bénéficiaire est considéré dépendant lorsqu'il obtient un score de « 3 » ou « 4 » pour le critère concerné) :

Catégorie O : y sont classés les bénéficiaires qui sont totalement indépendants physiquement et psychologiquement ;

Catégorie A : y sont classés :
 - les bénéficiaires qui sont dépendants physiquement :
 ils sont dépendants pour se laver et/ou s'habiller ;
 - les bénéficiaires dépendants psychologiquement :
 ils sont désorientés dans le temps et dans l'espace et
 ils sont entièrement indépendants physiquement ;

Catégorie B : y sont classés :
 - les bénéficiaires qui sont dépendants physiquement :
 ils sont dépendants pour se laver et s'habiller
 et ils sont dépendants pour le transfert et déplacements et/ou aller à la toilette ;
 - les bénéficiaires sont dépendants psychologiquement :
 ils sont désorientés dans le temps et dans l'espace et
 ils sont dépendants pour se laver et/ou s'habiller ;

Catégorie C : y sont classés :
 - les bénéficiaires qui sont dépendants physiquement :
 ils sont dépendants pour se laver et s'habiller et
 ils sont dépendants pour le transfert et déplacements et aller à la toilette, et
 ils sont dépendants pour incontinence et/ou pour manger ;

Catégorie D : y sont classés les bénéficiaires diagnostiqués comme souffrant de démence à la suite d'un bilan diagnostique spécialisé de la démence effectué par un médecin spécialiste en neurologie, en gériatrie ou en psychiatrie ;

Catégorie C dément : y sont classés :
 - les bénéficiaires dépendants psychologiquement :
 ils sont désorientés dans le temps et dans l'espace ou
 ils ont été diagnostiqués comme souffrant de démence à la suite d'un bilan diagnostique spécialisé de la démence
 effectué par un médecin spécialiste, et
 ils sont dépendants pour se laver et s'habiller, et
 ils sont dépendants pour incontinence, et
 ils sont dépendants pour le transfert et déplacements et/ou pour aller à la toilette
 et/ou pour manger

Critères de dépendance**CENTRE DE SOINS DE JOUR**

Le bénéficiaire doit satisfaire aux critères de dépendance suivants :

- soit il est dépendant physiquement :
 il est dépendant pour se laver et s'habiller, et
 il est dépendant pour le transfert et déplacements et/ou aller à la toilette ;

- soit il est dépendant psychologiquement :
 il est désorienté dans le temps et dans l'espace, et
 il est dépendant pour se laver et/ou s'habiller ;

- soit il a été diagnostiqué comme souffrant de démence à la suite d'un bilan diagnostique spécialisé de la démence effectué, sur prescription du médecin traitant, par un médecin spécialiste en neurologie, en gériatrie ou en psychiatrie.